



# Communauté de Communes Vaîte-Aigremont

2, rue Elysée Bost  
25820 Laissey

☎ 03 81 63 29 01 🌐 ccva25@wanadoo.fr 📠 03 81 63 27 68  
🌐 www.ccva.fr

## Procès-verbal du Conseil Communautaire du 07 mars 2011

*Membres présents : Claude DALLAVALLE - Bernard DREZET Hervé DUBOIS DUNILAC - Jean-Louis FAIVRE PIERRET Joaquim FERREIRA - François HERRANEY - Alain JACQUOT - Denis JUIF - Bruno LECLERT - Claude MESNIER Dominique MESNIER - Charles PIQUARD - Isabelle POETE - Robert QUINTERNET - Martine RENAUD - Pierre ROUSSY - Guylène SCHAPPACHER - Jean-François STRAUB - Marie-France TEYSSIEUX - Christian TRONCIN - Francis TROUILLOT André VAUBOURG - Pascal VIENNET*

*Suppléants : Christelle GARCIA – Catherine ROY – Edgar TISSOT*

*Invité : Norbert KOEBELE*

*Membres excusés : ALBANESI Hélène (mairie déléguée) BELIARD Claude (mairie délégué) Daniel BRULET - Sophie DESBIEZ PIAT - Jean-Louis JEANNIN - Philippe MARTHEY - René POISOT - Denis THIELLEMENT*

*Membres absents : Christophe GUGLIELMETTI - Michel HO FIAT HEE*

<b>Titulaires</b>	23
<b>Suppléants</b>	3
<b>Maire délégué</b>	0
<b>Invité</b>	1
<b>Total des personnes présentes</b>	27

Le Président remercie la commune de NAISEY LES GRANGES d'accueillir le conseil communautaire. Il fait mention de deux délibérations mises sur table qui ont dû être rédigées après l'envoi du rapport préparatoire. L'ensemble des membres présents est favorable à ce que ces deux délibérations soient proposées au vote.

Le quorum est atteint.

J. F. STRAUB est nommé secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance à 19h15 et énonce l'ordre du jour.

### Rapport n°1 Approbation du compte-rendu du lundi 07 février 2011

Le Président expose les motifs.

*Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (2 abstentions) le compte-rendu du Conseil Communautaire du lundi 07 février 2011.*

### Rapport mis sur table : Adoption du Compte de Gestion 2010 du receveur communautaire – Budget Containers

Le receveur communautaire expose les motifs et explique la nécessité de ce rapport.

*Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Compte de Gestion (Budget Containers) du Receveur Communautaire suite à la suppression du service par opération non budgétaire pour réintégration dans la comptabilité du Budget Déchets suite à la délibération du 27 octobre 2009.*

**Rapport mis sur table : Ouverture de crédits budgétaires – Budget Communautaire 2011**

N. KOEBELE explique que l'échéance de ce prêt (25 mars 2011) étant fixée avant la date du vote du budget 2011 (14 avril 2011), cette opération n'est réalisable à cette date que si des crédits budgétaires sont votés. L'article L.1612-1 du CGCT permet aux communes et aux communautés de communes d'ouvrir des crédits en investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissements de l'année N-1.

B. LECLERT expose les motifs.

<b>Section d'investissement - Dépenses</b>		
<b>Article</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Crédits à ouvrir au Budget 2011</b>
1641	Remboursement capital	46100 €

*Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'ouverture des crédits budgétaires à intégrer au Budget communautaire 2011.*

**Rapport n°2 Présentation du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Budget Général 2010**

2-1 : Adoption du Compte de Gestion 2010 du receveur communautaire - Budget Général

Le receveur communautaire expose les motifs.

Il souligne que cette année dans les excédents figurent des opérations exceptionnelles comme l'amortissement accéléré des biens de moins de 500 euros et la vente de la Maison Sarrazin.

*Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du Receveur Communautaire qui présente les résultats suivants :*

- excédent de fonctionnement : 564 267.40 €

- excédent d'investissement : 97 951.97 €

2-2 : Adoption du Compte Administratif 2010 - Budget Général

B. LECLERT expose les motifs.

Suite à la demande de D. JUIF il est expliqué que l'écart (chap. 11 charges à caractère général) entre le montant budgétisé et le montant réalisé est dû aux économies réalisées sur des postes de maintenance, les études et recherches, la modification de contrats de téléphonie.

Le compte 67 charges exceptionnelles est relatif à des opérations d'ordre (régularisation service déchets, vente Maison Sarrazin).

Il est rappelé que pour le vote des comptes administratifs le Président quittera l'assemblée. A. JACQUOT, 1<sup>er</sup> Vice – président se chargera d'effectuer le vote.

*Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Compte administratif qui présente les résultats suivants :*

- excédent de fonctionnement : 564 267.40 €

- excédent d'investissement : 97 951.97 €

## Rapport n° 3 Affectation des résultats 2010 au Budget Général 2011

B. LECLERT expose les motifs.

*Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'affectation des résultats au Budget Primitif 2011 de la façon suivante :*

- Excédent de fonctionnement reporté compte 002 : 564 267.40 €
- Excédent d'investissement reporté compte 001 : 97 951.97 €

## Rapport n°4 : Présentation du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Budget Déchets 2010

B. LECLERT expose les motifs.

### 4-1 : Adoption du Compte de Gestion 2010 du receveur communautaire – Budget Déchets

Suite à la demande de D. JUIF il est rappelé que le compte 707 vente de marchandises correspond à la vente des matières (cartons, verre...) et aux aides d'Eco Emballages.

F. GOUGEARD explique que la différence entre le montant budgétisé et le montant réalisé est due au fait qu'au 4<sup>ème</sup> trimestre, lorsqu'elle effectue les rattachements de charges elle ne dispose pas des tonnages expédiés c'est cela qui peut fausser les prévisions. Le prix des matériaux a également une incidence (en période de crise baisse des prix d'achat).

En dépenses d'investissement au compte 21 Travaux bâtiment et acquisition de matériel et outillage, la différence entre le montant budgétisé et le montant réalisé correspond au fait que les bacs ordures ménagères n'ont pas été achetés en 2010. Au compte 10 FCTVA la différence est également due à cet achat non réalisé.

N. KOEBELE souligne que la CCVA ayant une TVA trimestrielle contrairement aux communes, si elle ne réalise pas de dépenses alors elle ne touche rien.

*Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du Receveur Communautaire qui présente les résultats suivants :*

- Excédent de fonctionnement : 426 538.05 €
- Excédent d'investissement : 110 851.95 €

### 4-2 : Adoption du Compte Administratif 2010 – Budget Déchets

*Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Compte administratif 2010 du Budget Déchets :*

- Excédent de fonctionnement : 426 538.05 €
- Excédent d'investissement : 110 851.95 €

## Rapport n°5 : Affectation des résultats 2010 au Budget Déchets 2011

B. LECLERT expose les motifs.

*Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'affectation du résultat au Budget Primitif Déchets 2011 de la façon suivante :*

- Compte 002 : excédent antérieur de fonctionnement reporté : 426 538.05 €
- Compte 001 : excédent antérieur d'investissement reporté : 110 851.95 €

## Rapport n°6 : Présentation du Compte Administratif du Budget ZAE 2010

B. LECLERT expose les motifs.

### 6-1 : Adoption du Compte de Gestion du receveur communautaire 2010 – Budget ZAE

*Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2010 du Receveur Communautaire qui présente les résultats suivants :*

*-Déficit de fonctionnement : 10 065.00 €*

*-Déficit d'investissement : 20 305.12 €*

#### 6-2 : Adoption du Compte Administratif 2010 – Budget ZAE

*Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2010 soit :*

*Déficit de fonctionnement : 10 065.00 €*

*Déficit d'investissement : 20 305.12 €*

#### **Rapport n°7 : Affectation des résultats 2010 au Budget ZAE 2011**

B. LECLERT expose les motifs.

*Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'affectation des résultats au Budget Primitif Zones d'Activités 2011 de la façon suivante :*

*002 Déficit de fonctionnement reporté : 10 065.00 €*

*001 Déficit d'investissement reporté : 20 305.12 €*

#### **Rapport n°8 : Fonctionnement scolaire : tarification des frais de scolarité pour les enfants venant de l'extérieur**

A.JACQUOT expose les motifs.

#### **RAPPEL :**

Année 2010 : dépenses 22 967 euros (pour les enfants de la CCVA scolarisés à l'extérieur) / recettes 42 241 euros (pour les enfants de l'extérieur scolarisés dans la CCVA).

Prévisions 2011 : recettes 35 812 euros et dépenses 21 189 euros.

Suite à la demande de J.F. STRAUB il est précisé que la CCVA paie pour les élèves qui vont à Deluz et que Deluz paie pour ses élèves qui vont à l'école maternelle de Laissey.

Deluz a payé 20 580 euros et la CCVA a payé 12 600 euros (470 euros/élève en 2010 revu à environ 420 euros en 2011). Les enfants de maternelles coûtent plus cher car ils doivent disposer d'une ATSEM.

Il mentionne la répartition des élèves venant de l'extérieur.

Il est rappelé que les enfants vivant sur le territoire de la CCVA et allant dans des écoles extérieures y ont été autorisés par le biais des autorisations de dérogation légales et non pour convenance personnelle, il n'est donc pas possible de les obliger à intégrer une école de la CCVA tant qu'ils rentrent dans ce dispositif légal.

F. HERRANEY fait remarquer que le nombre des enfants allant à Marchaux a déjà diminué et cela va s'accroître. En effet il y a quelques années le montant des frais payés à Marchaux était d'environ 9 000 euros, aujourd'hui ces frais s'élèvent à 4300 euros.

Les frais de scolarité de la ville de Besançon doivent être réévalués à 1300 euros pour un élève de maternelle, ce sera également le cas pour Saône.

*Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les tarifs proposés par les membres du bureau et validés par la Commission 4, de la manière suivante :*

*- année scolaire 2010-2011,*

*- enfants extérieurs scolarisés dans un établissement scolaire de la CCVA,*

*- recette : compte 70878,*

*- tarifs : 318 € pour un enfant en école primaire,*

*980 € pour un enfant en école maternelle.*

#### Rapport n°9 : Convention local SECHIN

G. SCHAPPACHER expose les motifs.

P. ROUSSY informe que ce local a été loué pendant plus de 10 ans, lorsqu'il a appris que la CCVA avait récupéré les archives entreposées dans la maison Sarrazin il a proposé ce local ou la commune entrepose également ses archives.

*Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de mise à disposition d'un local d'archives à Séchin et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.*

#### Rapport n° 10 Election de deux délégués titulaires au Pays du Doubs Central

Le Président expose les motifs.

L'ensemble des membres présents souhaitent voter à main levée.

*Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (1 abstention) que soient désigné en tant que titulaires supplémentaires siégeant au comité du syndicat pour le Pays du Doubs Central :*

*Claude DALLAVALLE*

*Jean Louis FAIVRE PIERRET*

*Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (1 abstention) que soient désigné en tant que suppléant supplémentaires siégeant au comité du syndicat pour le Pays du Doubs Central :*

*André VAUBOURG (suppléant de C. DALLAVALLE)*

*Pascal VIENNET (suppléant de J. L. FAIVRE PIERRET)*

#### Rapport n°11: Approbation des statuts du Pays du Doubs Central

A.JACQUOT expose les motifs et mentionne quelles sont les modifications apportées aux statuts.

Suite à la demande de D. MESNIER il est précisé qu'un comité syndical est le terme employé pour désigner l'assemblée délibérante d'un syndicat. Le terme conseil syndical a sans doute été utilisé afin d'éviter une répétition, mais c'est bien l'organe délibérant qui est ici évoqué.

*Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'approbation des statuts du syndicat mixte pour le Pays du Doubs Central, et autorise à l'unanimité le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.*

#### RAPPORT N° 12 : ZAE de Gonsans – Consultation de Maître d'Œuvre

Ce rapport est présenté après le rapport n°7 car D. JUIF doit quitter l'assemblée avant son terme.

C. DALLAVALLE expose les motifs et rappelle les démarches déjà entreprises.

Il informe que la commission II s'est réunie le 4 mars sur le terrain en question à Gonsans. Lors de cette réunion la commune de Gonsans a informé la commission qu'elle effectuerait une partie de la voirie avec une conduite de 125 mm Ø cela permettrait à la CCVA de s'y raccorder et éviterait la mise en place d'une bache.

Prendre la décision de la consultation d'un maître d'œuvre. Dans un premier temps il devra établir une étude de faisabilité de la zone, si le projet est viable le maître d'œuvre pourra poursuivre les phases opérationnelles du projet de création de zone à Gonsans. Il souligne que des entreprises ont déjà fait part de leur intention de s'installer sur cette zone.

D. JUIF confirme que la commune de Gonsans emmènera la conduite de 125 mm Ø à quelques dizaines de mètres de la ZAE car il n'y a pas de défense incendie et elle souhaiterait construire quelques maisons, sans défense incendie la commune n'obtiendra pas les permis de construire de la part des services de l'urbanisme. Il précise que la conduite de 125 mmØ sera mise en place le long de la route de la maison de la chasse.

C. DALLAVALLE souligne que la CCVA devra alors déterminer quelle est la solution la moins onéreuse (conduite de 125mm Ø ou bêche).

Il explique que Gonsans a prévu de faire une liaison entre la route départementale qui joint Gonsans Côtebrune avec la route qui va à la maison de la chasse.

Une partie de cette route desservira la zone (pris en charge par la CCVA) et le reste sera pris en charge par commune. D. JUIF précise que cela sera pris en charge à la limite des terrains.

Il fournira un plan définitif lors de la prochaine réunion.

C. DALLAVALLE souligne qu'il y aura un plan d'aménagement car il y aura des habitations en limite, il y a également une entreprise qui souhaite s'installer et construire son habitation en limite.

D. JUIF informe que 3 entreprises prendraient un hectare et demi et que les plans ont du être revus trois fois car elles ont de nombreuses exigences. L'un veut s'installer au bord de la route pour travailler avec le trafic routier, un autre qui disposera de son dépôt souterrain veut être attenant à sa maison d'habitation (un terrain spécifique a donc du être créé) et un autre souhaiterait ne pas être trop loin de la route.

C. DALLAVALLE souligne que l'aménagement sera réalisé par le bureau d'études, la CCVA a bien sûr associé la commune de Gonsans. Le maître d'ouvrage sera la CCVA.

P. ROUSSY fait remarquer qu'il serait plus judicieux de se raccorder à la conduite de 125 mmØ que de créer une bêche (entretien, manque de place).

C. DALLAVALLE informe que la CCVA a exposé cette problématique au bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre de la ZAE de Roulans ils ont évoqué le système du Super U de Baume les Dames où le système devant lutter contre les inondations peut aussi être utilisé contre les incendies.

Le Président souligne qu'une réserve d'eau enterrée coûterait environ 30 000 euros.

D. JUIF informe que pour les zones de plus de 3 hectares il doit y avoir une conduite Ø 125 mm et une réserve.

C. DALLAVALLE souligne qu'il n'y a pour cette zone qu'un seul propriétaire ce qui facilite l'acquisition du terrain.

J. FERREIRA fait remarquer qu'hormis le coût il s'agit d'une zone très facile à aménager.

D. JUIF explique que l'une des entreprises souhaite obtenir son permis avant la fin du premier semestre et une autre pour la fin de l'année il est donc impératif que cette zone soit réalisée très rapidement. Ils ont tous signé un courrier pour confirmer leur intention de s'installer sur cette zone.

Le Président souligne qu'il a été contacté par l'une de ces entreprises à qui il a expliqué l'avancement de ce projet.

*Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à lancer la consultation d'un Maître d'œuvre et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.*

## Rapport n°13 : Débat sur les orientations budgétaires

Chaque vice-président expose le détail de la commission dont il relève.

### Commission I :

Concernant le SCOT même si l'adhésion se termine en fin d'année il est probable que la CCVA paie encore une contribution dans le cadre de la mise en conformité de la CCVA avec le SCOT.

Pays du Doubs Central : la somme de 100 000 euros correspond aux subventions que la CCVA pourrait recevoir dans le cadre des dossiers qu'elle déposera. Cette somme (contrat de pays) est allouée sur une période de cinq ans et non pas par an. Cette somme peut être allouée dans sa globalité dès la première année mais dans ce cas elle ne pourra plus en bénéficier pour les années à venir (contrat de pays).

Le Président explique qu'il existe des enveloppes supplémentaires versées au coup par coup.

Il explique que si ces sommes ne sont pas allouées dans le cadre des dossiers alors elles sont perdues ainsi que les aides du CG25.

L'arrivée de la CCVA a permis l'octroi de 123 000 euros au Pays du Doubs Central.

### Commission II :

ZAE : Il est rappelé le déroulement de ces projets.

MEDEF : 4 mardis par mois : deux sur Roulans et deux sur Bouclans. L'objectif du MEDEF sur la CCVA était de suivre 20 personnes. Leur objectif a donc été rempli puisque 23 personnes ont été suivies. Sur ces personnes 18 ont retrouvé un emploi (9 en CDI et 9 en CDD), les autres sont en formation, ont quitté le réseau ou sont en recherche d'emploi.

Aménagement sentiers pédestres et VTT : retour des conventions, deux conventions ont été retournées non signées, à Dammartin les Templiers il faudra certainement modifier le tracé. A Roulans la convention non signée entraînera la suppression du sentier, cependant la commune de Roulans dispose d'un droit de préemption sur ce terrain.

Les panneaux représenteront une vue d'ensemble des circuits avec les points phares du territoire.

Soutien au haut débit : la convention a été renvoyée à R'LAN, nous attendons une prochaine rencontre pour finaliser cette solution.

Suite à la demande de C. ROY il est précisé que les hameaux comme la Grange Viennet, ne sont pas concernés il s'agit uniquement du réseau déjà existant.

Pour ces communes il faudrait voir s'il est possible et à quel coût il serait envisageable d'installer des antennes.

Promotion touristique : RFF a refusé de subventionner le projet Etangs de Glamondans, des autres pistes de subventions vont être étudiées. La commission II devra se prononcer sur ce projet puis le conseil communautaire devra déterminer s'il doit se poursuivre ou non. C'est pour cette raison que ce projet a été indiqué dans les orientations budgétaires.

Concernant les aires de camping cars, pour exemple il y en a une à Sancey le Grand. Il s'agit de travaux peu coûteux (il ne s'agit pas d'une aire de service) qui peuvent être réalisés rapidement et que les camping-caristes affectionnent.

### Commission III :

Mise en place de la redevance incitative.

Projet de centrale hydroélectrique : le secrétaire général doit relancer le Préfet à ce sujet car le dossier est bloqué par la Police de l'Eau. Pour rappel il a été déposé fin 2010.

### Commission IV :

Achat de chapiteaux : trois devis ont été établis, une réunion de commission est fixée le 22 mars pour débattre de ce sujet.

A.JACQUOT explique qu'il est impératif de rencontrer un juriste afin de déterminer de quelle façon il est possible de mettre en œuvre les « subventions de projets culturels et sportifs ou création et portage par la CCVA ».

Concernant l'extension de l'école de Pouligny Lusans A. JACQUOT explique que l'achat du mobilier pourra s'effectuer sur deux années.

Subventions des associations : elles ne peuvent être allouées que dans le cadre de projet déterminé en y intégrant le budget de l'association.

C. MESNIER fait part de la manifestation « finale départementale des labours » qui va se dérouler à Pouligny Lusans, pour que la CCVA puisse éventuellement participer il est nécessaire qu'un dossier lui soit transmis.

Suite à la demande de P. ROUSSY il est rappelé que la saison culturelle est un dispositif mis en place et subventionné par le CG25. Les artistes sont présélectionnés par le CG25, il ne subventionnera pas des spectacles dont les artistes ne figurent pas dans son catalogue. Si une association désire mettre en place des spectacles et obtenir une subvention auprès de la CCVA elle devra fournir un dossier permettant de justifier sa demande.

A.JACQUOT explique qu'il n'est pas possible d'aider toutes les associations, elles doivent pouvoir exister par leurs propres moyens.

Le Président souligne qu'il est surpris par la demande concernant la finale départementale des labours.

C. MESNIER explique qu'il s'agit du canton de Marchaux mais que les Jeunes Agriculteurs du canton viennent également des communes de Pouligny Lusans, Châtillon Guyotte, Val de Roulans.

Le Président informe que le CLIC (Espace Seniors) est un réseau gérontologique qui intervient sur le territoire du Pays du Doubs Central. Il a pour mission d'aider les personnes âgées dépendantes à rester à leur domicile dans les meilleures conditions possibles, en coordonnant les différents intervenants du domicile pour une meilleure intervention auprès de la personne.

Sur l'année écoulée, le secteur de la CCVA correspond à 15% de l'activité de l'assistante sociale. Au vu de son activité grandissante le CLIC souhaiterait embaucher un mi-temps supplémentaire d'assistante sociale, ce coût supplémentaire est de 18 000 euros (supportés par les communautés de communes, fonds de la MSA, CG25). Une demande a donc été faite en ce sens à la CCVA.

J. FERREIRA explique qu'il s'agit d'un réseau qui coordonne le médecin, l'aide à domicile, les infirmières...

Le Président explique qu'après en avoir débattu, le bureau a souhaité augmenter l'enveloppe destinée aux subventions des associations ce qui permettrait de participer financièrement à ce réseau. Pour l'instant aucune demande chiffrée n'a été formulée. La CCVA établira le montant qui pourrait leur être destiné en fonction du budget et du projet qui lui sera transmis.

L'ensemble des membres présents est favorable à augmenter ce budget.

#### Commission V :

Suite aux demandes croissantes des agents il a été proposé de mettre en place une formation aux premiers secours. Pour information le CNFPT peut délivrer cette formation (Prévention secours civiques niveau 1) pour un coût de 640 euros par jour sur deux jours pour 10 personnes. Ce point sera débattu en commission V.

Siège de la CCVA : Pour l'instant la réfection du bâtiment est envisagée (pour exemple cet hiver il y a eu des fuites d'eau à cause du mauvais état du toit) et l'achat de radiateurs plus performants et moins énergivores.

Les membres du bureau ont déjà visité des locaux (Champlive, Roulans et gare de Laissey le 10.03.11).

Il est rappelé qu'un courrier avait été transmis à toutes les communes pour qu'elles fassent part des bâtiments et/ou terrains dont elles disposaient et qui auraient pu être destinés au siège de la CCVA.

Le Président rappelle qu'il faudrait quand même que le siège garde une certaine centralité du point de vu du territoire.

G. SCHAPPACHER fait remarquer que les frais engagés dans une réfection du toit ne seront pas perdus dans le cas d'une revente puisqu'ils seront pris en compte.

Selon J.L. FAIVRE PIERRET il est prématuré de changer de locaux tant que l'on ne disposera pas de plus d'informations concernant la réforme des collectivités territoriales.

Le Président explique que lors de la réunion avec le Pays du Doubs Central Rougemont a présenté ce qui a déjà été réalisé sur la commune. Il fait remarquer qu'il serait donc judicieux de se rapprocher de cette commune concernant le travail qui doit être réalisé sur la signalétique.

Transports méridiens : Le Président rappelle qu'il est important que les communes transmettent les conventions signées.

Il insiste également pour que les communes présentent lors de leur prochain conseil municipal les délibérations concernant les modifications statutaires de la CCVA.

MEDEF : C. DALLAVALLE rappelle qu'il est important que les communes transmettent le nombre (et non le nom) des demandeurs d'emploi, afin d'établir un recoupement entre le nombre de demandeurs d'emploi et le nombre de personnes assistant à la cellule emploi.

Il rappelle aux communes qu'il est primordial de faire de la communication autour de cette cellule auprès des demandeurs d'emploi.

Bilan Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : le Président expose les différentes subventions accordées :

Voirie : 25 et 30%

Construction et aménagement publics et accessibilité 25 et 30%

Logement entre 20 et 25% (toujours plafonnés)

Informatisation des écoles et secrétariat de mairie 25 à 35%

Actions en faveur des espaces naturels 25 à 35%...



L'enveloppe est la même que l'année 2010 : 6 398 780 euros

Désormais un seuil minimum unique de 1000 euros est fixé pour les demandes de subvention, l'achat d'un seul ordinateur est inférieur à ce coût.

Il informe que lorsque ces subventions ne sont pas utilisées les reliquats sont transférés à l'Etat (en 2009 cela correspond à 391 000 euros).

Dans le cas d'un projet qui pourrait être minoré suite à l'appel d'offres il faut contacter la Préfecture afin de l'en informer. Les subventions pourront ainsi être redistribuées à d'autres collectivités.

F. HERRANNEY explique que Pouligney Lusans s'est retrouvée dans ce cas pour l'extension de l'école et en a informé la Préfecture. Cependant celle-ci n'a pas souhaité modifier la demande et l'ensemble des fonds a donc été bloqué et perdus pour une partie puisque l'appel d'offres avait été basé sur l'ensemble des lots et que certains ont été réalisés par la commune.

Les imprimés de demande ne sont toujours pas disponibles.

#### Rapport n°14: Informations diverses

Le Président expose les motifs.

- Marchés publics réalisés au cours de l'année 2010

L'ensemble des membres du conseil communautaire est invité à signer les comptes-administratifs.

**Le prochain conseil communautaire se déroulera le jeudi 14 avril à Saint Hilaire**

Le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h45.

Fait à Laissey, le 14 mars 2011.

Charles PIQUARD  
Président de la CCVA